



Téo LELOUCH

LETTRE DE CHANGE

Entreprise à client (4 étapes) :

4131 A		Traite à l'acceptation		XXX	
	411 A		Client		XXX
		<i>Envoi de l'effet de commerce au client</i>			
413 A		Client - effet à recevoir		XXX	
	4131 A		Traite à l'acceptation		XXX
		<i>Acceptation de l'effet de commerce par C</i>			
5114 A		Effet à l'escompte		XXX	
	413 A		Client - effet à recevoir		XXX
		<i>Envoi de la lettre à la banque</i>			
512 A		Banque		XXX	
627 C		Charges d'intérêts		XXX	
661 C		Commission bancaire		XXX	
44566 A		TVA déductible sur ABS		XXX	
	5114 A		Effet à l'escompte		XXX
		<i>Reception d'un bordereau d'escompte</i>			

Fournisseur à entreprise (2 étapes) :

401 P		Fournisseur		XXX	
	403 P		Fournisseur - Effet à payer		XXX
		<i>Reception d'un effet de commerce</i>			
403 P		Fournisseur - Effet à payer		XXX	
	512 A		Banque		XXX
		<i>Paiement de l'effet à l'échéance</i>			



Téo LELOUCH

Cas particulier : l'entreprise détient une traite sur un client C, inscrite au débit du compte 413 et une dette fournisseur F, inscrite au crédit du compte 401. Elle décide d'endosser l'effet sur C au profit de F :

401 P		Fournisseur F		XXX	
	413 A		Client C - Effet à recevoir		XXX
		<i>Annulation de la dette F et de la créance C</i>			

REGLEMENT DE LA PAYE

641 C		Charges de personnel		XXX	
	421 P		Rémunérations dues		XXX
		<i>Enregistrement de la paye</i>			
421 P		Rémunérations dues		XXX	
	431		Sécurité Sociale		XXX
	437		Autres organismes sociaux		XXX
		<i>Enregistrement des retenues sur salaires bruts</i>			
421 P		Rémunérations dues		XXX	
	512 A		Banque		XXX
		<i>Paiement des rémunérations dues nettes</i>			
6451 C		Charges de sécurité sociale		XXX	
6453 C		Cotisations aux caisses de retraite		XXX	
6454 C		Cotisations aux ASSEDIC		XXX	
	431		Sécurité Sociale		XXX
	437		Autres organismes sociaux		XXX
		<i>Enregistrement des cotisations patronales</i>			
431		Sécurité Sociale		XXX	
437		Autres organismes sociaux		XXX	
	512 A		Banque		XXX
		<i>Règlements des cotisations sociales</i>			



Téo LELOUCH

LA TVA

Quand : TVA collectée > TVA déductible

44571 P		TVA collectée		X	
	44566 A		TVA déductible		Y
	44551 P		TVA à décaisser		X-Y
<i>Constatation de la dette envers l'Etat</i>					

Quand : TVA collecté < TVA déductible

44571 P		TVA collectée		X	
44567 A		Crédit de TVA à reporter		Y - X	
	44566 A		TVA déductible		Y
<i>Constatation de la créance envers l'Etat</i>					

PRODUCTION ET ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Production d'une immobilisation en comptant le coût d'emprunt dans les coûts d'acquisition de l'actif :

215 A		Matériel et Outillage		XXX	
	722 PR	Production immobilisation corporelle			XXX
	796 PR	Transfert de charges financières			XXX
<i>Production d'une immobilisation</i>					

Acquisition d'une immobilisation avec 3 composants (les coûts d'emprunt sont compris) :

2154A A		Matériel industriel A		XXX	
2154B A		Matériel industriel B		XXX	
2154C A		Matériel industriel C		XXX	
44562 A		TVA déductible sur immobilisations		XXX	
	404 P		Fournisseurs d'immo		XXX
	796 PR		Transferts de ch. fi.		XXX
<i>Acquisition de l'immobilisation</i>					



Téo LELOUCH

LES SUBVENTIONS

Enregistrement de la notification d'octroi de la subvention d'investissement :

441 A		Etat - Subvention à recevoir	XXX	
	131 P	Subvention d'équipement		XXX
		<i>Octroi de la subvention</i>		

Versement de la subvention :

512 A		Banque	XXX	
	441 A	Etat - Subvention à recevoir		XXX
		<i>Versement de la subvention</i>		

Comptabilisation de la reprise de la subvention à l'inventaire le 31/12 :

139		Sub d'investissement inscrite au CR	XXX	
	777	Quote-part de sub virée au résultat		XXX
		<i>Reprise de la subvention</i>		

$$\text{Quote - part de subvention} = \frac{\text{Montant de la subvention}}{\text{Coût de l'acquisition de l'immo}} * \text{Montant de l'AMT}$$



Téo LELOUCH

LES AMORTISSEMENTS / LES CESSIONS D'ACTIFS

Comptabilisation des amortissements d'une immobilisation à l'inventaire le 31/12 :

681 C		DADP - Charges d'exploitation	XXX	
	281 AN	Amortissement immo corporelles		XXX
		<i>Amortissements de l'année</i>		

Elimination d'une immobilisation car entièrement amortie (ici : XXX = valeur totale de l'immobilisation) :

28154 AN		Amortissement du Mat. Ind.	XXX	
	2154 A	Matériel Industriel		XXX
		<i>Elimination du matériel industriel</i>		

Enregistrement de la cession (3 étapes) :

681 C		DADP - Charges d'exploitation	XXX	
	28154 AN	Amortissement du Matériel Industriel		XXX
		<i>Amortissement du matériel industriel</i>		
675 C		Valeur comptable des actifs cédés	XXX	
28154 AN		Amortissement du Matériel Industriel	XXX	
	2154 A	Matériel Industriel		XXX
		<i>Cession du Matériel Industriel</i>		
462 A		Créances sur cessions d'immo	XXX	
	775 PR	Produits des cessions d'éléments d'A	XXX	
	44571 P	TVA collectée		XXX
		<i>Vente du Matériel Industriel</i>		

AMORTISSEMENTS LINEAIRE, DEGRESSIF, DEROGATOIRE

On a acquis une immobilisation à un prix X€ HT amortissable sur 5ans.

Plan d'amortissement linéaire :

EXERCICE	BASE A AMORTIR	DADP	VNC
----------	----------------	------	-----



Téo LELOUCH

N	X	X/5	$X - X/5$
N+1	X	X/5	$X - 2X/5$
N+2	X	X/5	$X - 3X/5$
N+3	X	X/5	$X - 4X/5$
N+4	X	X/5	$X - X = 0$

Plan d'amortissement dégressif :

EXERCICE	BASE A AMORTIR	DADP	VNC	TAUX D	TAUX L
N	X	0.35X	$X - 0.35X$	0.35	20%
N+1	$X - 0.35X = X_1$	0.35X ₁	$X_1 - 0.35X_1$	0.35	25%
N+2	$X_1 - 0.35X_1 = X_2$	0.35X ₂	$X_2 - 0.35X_2$	0.35	33,33%
N+3	$X_2 - 0.35X_2 = X_3$	0.50X ₃	$X_3 - 0.50X_3$	0.35	50%
N+4	$X_3 - 0.50X_3 = X_4$	1X ₄	0	0.35	100%

Taux dégressif = Taux linéaire initial * coef fiscal

Pour savoir quel taux choisir → on prend toujours le plus grand. **Exemple ici : 0.2cf = 0.35**

Calcul de l'amortissement dérogatoire :

EXERCICE	AMT DEGRESSIF	AMT LINEAIRE	DOTATIONS	REPRISES
N	0.35X	X/5	$0.35X - X/5$	
N+1	0.35X ₁	X/5	$0.35X_1 - X/5$	
N+2	0.35X ₂	X/5		$X/5 - 0.35X_2$
N+3	0.50X ₃	X/5		$X/5 - 0.35X_3$
N+4	1X ₄	X/5		$X/5 - 0.35X_4$
TOTAL	X	X	Total dotations	Total reprises

Si AMT D > AMT L => Dotation

Si AMT D < AMT L => Reprise

Exemple ici : AMT D > AMT L jusqu'à N+1 inclus.

Inventaire : cas d'une année avec dotations (Exemple ici : année N) :

681 C		DADP - Charges d'exploitation	X/5	
	28154 AN	Amortissement du Mat. Ind.		X/5
		<i>Amortissement économique</i>		
687 C		DADP - Charges exceptionnelles	0,35X - X/5	
	145 P	Amortissements dérogatoires		0,35X - X/5
		<i>Amortissement dérogatoire</i>		

Inventaire : cas d'une année avec reprises (Exemple ici : année N+2) :



Téo LELOUCH

681 C		DADP - Charges d'exploitation	X/5	
	28154 AN	Amortissement du Mat. Ind.		X/5
		<i>Amortissement économique</i>		
145 P		Amortissements dérogatoires	X/5 – 0.35X2	
	787 PR	RPD - Charges exceptionnelles		X/5 – 0.35X2
		<i>Amortissement dérogatoire</i>		



Téo LELOUCH

LES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS/POUR LITIGES

Une entreprise qui vend à crédit de la marchandise à un client :

411 A		Clients		XXX	
	707 PR		Ventes de marchandises		XXX
	44571 P		TVA collectée		XXX
		<i>Vente de marchandises</i>			

On apprend que le client à des difficultés pour payer :

416 A		Clients douteux ou litigieux		XXX	
	411 A		Client		XXX
		<i>Transfert du nominal</i>			
681 C		DADP - Charges d'exploitation		XXX	
	491 A	Provisions pour dépréciation des C.C			XXX
		<i>Passation de la provision</i>			

Au terme de la créance (6 possibilités) :

- Le client a réglé sa créance mais n'a pas tout réglé :

491 A		Provisions pour dépréciation des C.C		XXX	
	781 PR	RPD - Produit d'exploitation			XXX
		<i>Reprise sur provision</i>			
512 A		Banque		XXX	
44571 P		TVA collectée (sur perte)		XXX	
654 C		Pertes sur créances irrécouvrables		XXX	
	416 A		Clients douteux		XXX
		<i>Constatation de la perte</i>			

- La créance n'est pas payée et on anticipe toujours la même provision => on ne change rien.

- La créance n'est pas payée et on anticipe une aggravation du risque :



Téo LELOUCH

681 A		DADP - Charges d'exploitation	XXX	
	491 A	Provisions pour dépréciation des C.C		XXX
		<i>Augmentation de la provision</i>		

- La créance n'est pas payée et on anticipe une diminution du risque :

491 A		Provisions pour dépréciation des C.C	XXX	
	781 PR	Reprise sur provisions		XXX
		<i>Diminution de la provision</i>		

- La créance n'est pas payée, mais le client ne représente plus un risque pour l'entreprise :

491 A		Provisions pour dépréciation des C.C	XXX	
	781 PR	Reprise sur provisions		XXX
		<i>Annulation de la provision</i>		
411 A		Clients	XXX	
	416 A	Clients douteux ou litigieux		XXX
		<i>Client qui n'est plus douteux</i>		

- Le client ne peut pas payer la créance :

491 A		Provisions pour dépréciation des C.C	XXX	
	781 PR	Reprise sur provisions		XXX
		<i>Reprise des dépréciations</i>		
654 C		Pertes sur créances irrécouvrables	XXX	
44571 P		TVA collectée (sur perte)	XXX	
	416 A	Clients douteux		XXX
		<i>Créances irrécouvrables</i>		

⚠️ PROVISION TOUJOURS CALCULEE SUR VALEUR HT !

Enregistrement d'une provision pour litiges :

681 C		DADP - Charges d'exploitation	XXX	
	1511	Provisions pour litiges		XXX
		<i>Enregistrement d'une provision pour litiges</i>		



Téo LELOUCH

FACTURES NON PARVENUES / FACTURES NON ETABLIES

Lors d'un achat (exemple ici : de matières premières) → il s'agit d'une facture non parvenue :

601 C		Achats stockés de matières premières	XXX	
44586 A		Etat - TVA sur factures non parvenues	XXX	
	4081 P	Fournisseur - Facture non parvenue		XXX
		<i>Livraison de MP non encore facturée</i>		

Lors d'une vente (exemple ici : de produits finis) → il s'agit d'une facture non établie :

4181 A		Clients - facture à établir	XXX	
	701 PR	Produits finis vendus		XXX
	44571 P	TVA collectée		XXX
		<i>Livraison facture non établie</i>		



Téo LELOUCH

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE / PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance = charges qui ont été constatées au cours d'un exercice N lors de la réception d'une facture et qui concernent en fait l'exercice suivant N+1. Ces fausses charges doivent être éliminées de l'exercice N et imputés à N+1 :

486 A		Charges constatées d'avance	XXX	
	6 C	Charges en question		XXX
		<i>Report des charges relatives à N+1</i>		

Produits constatés d'avance = produits qui ont été constatés au cours d'un exercice N lors de l'envoi d'une facture et qui concernent en fait l'exercice suivant N+1. Ces faux produits doivent être éliminés de l'exercice N et imputés à N+1.

7 PR		Produits en question	XXX	
	487 P	Produits constatés d'avance		XXX
		<i>Report de produits relatifs à N+1</i>		